



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du mercredi 06 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON*

Présents : 9 **Présents :** Bruno BICHON, Florine DUPONT SENES, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD

Votants: 11

Pour: 11 **Représentés:** Monique JANIN par Nicole HOGGE, Denis GARIN par Bruno BICHON

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Robert LIAUTAUD

Objet: Etude d'impact pour le projet eau et assainissement de Château Garnier - DE_2024_010

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la demande de subvention de l'Etat 2024 pour le projet eau et assainissement de Château Garnier, la commune doit fournir une étude d'impact financier.

Monsieur le maire rappelle le projet global qui consiste à la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement et des ouvrages d'adductions de la commune de THORAME BASSE et de ces 4 hameaux.

La première tranche de travaux se fera sur le hameau de Château Garnier, car il s'agit du hameau le plus peuplé, pour une dépense totale de 1 019 930,00 € HT voire délibération n°2023-42 du 04 décembre 2023.

Une seconde tranche de travaux prévues en 2025 s'élèvera à 864 670,00 € HT.

La part d'autofinancement, pour la première tranche s'élève à 305 979,00 € HT, sera prélevée sur la Capacité d'Autofinancement net du budget eau et assainissement qui s'élève au 31 décembre 2023 à 1.169 463,18 € (extraction de notre logiciel de comptabilité AGEDI).

Cet autofinancement permet de couvrir, sans avoir recours à un crédit, le total de l'autofinancement de l'opération globale qui est estimé à ce jour de à 4 634 670,00 € HT.

Monsieur le maire expose que la commune augmentera régulièrement les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour reconstituer son autofinancement.

Les recettes des redevances s'élèvent à 93 724,00 € TTC pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de dépôt: 08/03/2024 004-210402186-20240306-DE_2024_010-DE

VALIDE l'étude d'impact concernant le financement des travaux de réfection des réseaux d'assainissement de Château Garnier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Bruno BICHON

